



Responsabilités d'un actionnaire minoritaire en sarl ?

Par **Oliv44**, le **15/09/2009** à **20:40**

Bonjour,

Un ami souhaite monter sa SARL, il a besoin d'un actionnaire minoritaire. Il sera gérant.
quelles sont les responsabilités de l'actionnaire minoritaire ? Notamment en cas de faillite, et plus généralement dans le fonctionnement courant de l'entreprise

Merci d'avance pour votre aide

Par **fabienne034**, le **16/09/2009** à **11:41**

Bonjour,

Si l'actionnaire minoritaire ne signe rien d'autres que les AG de SARL et s'il ne dirige pas la société (concept de dirigeant de fait)

vous n'avez aucun risque sauf la perte de votre capital investi.

Pour tout savoir sur les sociétés commerciales et immobilières:

<http://www.fbls.net/STATUTS.htm>

Par **Oliv44**, le **17/09/2009** à **22:13**

Merci beaucoup